



**Conseil d'administration  
Séance du 16 novembre 2012**

**Délibération n°19-2012  
Désignation du titulaire des licences d'entrepreneur de spectacle**

Les licences, qui demeurent gratuites, sont délivrées pour une durée de trois ans renouvelable par la direction régionale des affaires culturelles, après avis de la commission régionale consultative. Leur possession est obligatoire dès lors que le nombre de spectacles diffusés est supérieur à 6 par an. Les licences sont personnelles et incessibles. Elles s'articulent en trois catégories :

- Licence de catégorie 1 : pour les exploitants de lieux de spectacles,
- Licence de catégorie 2 : pour les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées,
- Licence de catégorie 3 : pour les diffuseurs de spectacles.

Au sein des établissements publics de coopération culturelle, il est prévu que le titulaire des licences soit désigné expressément par le conseil d'administration.

Une précédente délibération n° 07-2011 avait été présentée au conseil d'administration lors de sa séance du 11 février 2011 désignant M. Eric Lengereau, titulaire, en sa qualité de directeur par intérim.

Le conseil d'administration, lors de la séance du 13 mai 2011, a nommé M. Eric Lengereau directeur de l'ésam. Il est donc proposé au conseil d'administration de reconduire la désignation de M. Eric Lengereau en tant que titulaire desdites licences pour 3 ans.

**DELIBERATION :**

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

**DESIGNE** M. Eric Lengereau titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles de catégorie 1,2 et 3,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Nombre de membres en exercice : 27  
Présents : 14  
Votants : 19  
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :  
La transmission en préfecture le  
La publication le  
Fait à Caen, le

**28 NOV. 2012**

Le Président,



PREFECTURE DU CALVADOS  
28 NOV. 2012  
COURRIER